



LE CHSCT

Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

La transformation des CHS en CHSCT est une traduction, au niveau des instances, de la nouvelle réglementation en matière de santé et de sécurité dans la fonction publique, qui a pour objectif de promouvoir le bien-être au travail et l'amélioration des conditions de travail des agents. Les CHSCT sont installés, il nous faut maintenant gagner en efficacité et permettre aux discussions d'être fructueuses et d'obtenir des décisions immédiatement applicables.

Le CHSCT créé le 28 juin 2011 est une nouvelle instance qui doit prendre toute sa place à la fois dans l'installation d'un dialogue social et d'un bien être au travail.

Il vise à développer une véritable culture de prévention et de droits relatifs à la santé au travail au sein de la fonction publique.

Il regroupe cinq propositions :

- 1 - Mise en place d'une fonction d'observation de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique;
- 2 - Mise en place de CHSCT;
- 3 - Rénovation du réseau des agents chargés des missions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et valorisation de la fonction;
- 4 - Amélioration du fonctionnement du réseau des IHS (Inspection Hygiène et Santé)
- 5 - Développement de véritables services de santé au travail et amélioration des conditions d'emploi des médecins de prévention.

Missions du CHSCT

- il veille au respect de la réglementation ;
- il analyse les méthodes et techniques de travail et le choix des équipements de travail ;
- il étudie les projets d'aménagement des locaux ;
- il contribue à l'adaptation des postes de travail pour handicapés ;
- il contribue à l'aménagement des postes de travail pour des femmes à tous les emplois, en particulier pour les femmes enceintes ;
- il enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- il suggère des améliorations ;
- il coopère à la préparation des actions de formation à la sécurité ;
- il donne des avis sur les documents (règlements, consignes, registre hygiène et sécurité) ;
- il donne un avis en cas de désaccord sérieux et persistant (entre l'agent public et l'autorité administrative) dans le cadre de la mise en œuvre de l'exercice du droit de retrait.

Les droits et moyens des membres des CHSCT

- **Un Droit d'alerte,**
- **Un Droit de visite des locaux et droit d'accès,**
- **Un Droit d'enquête.**

Le CHSCT Académique et Départemental

Ces comités ne sont pas paritaires, la représentation de l'administration se décline ainsi :

- Le Recteur préside l'instance CHSCT Académique
- Le DASEN préside l'instance CHSCT Départemental et est assisté du responsable des ressources humaines (du secrétaire général pour le niveau départemental).

Les représentants du personnel sont au nombre de 7 titulaires et 7 suppléants, le Secrétaire permanent de cette instance est désigné parmi les représentants des personnels. Il facilite le dialogue entre les représentants des personnels et avec l'administration.

Le médecin du personnel, l'assistante sociale du personnel, l'inspecteur santé sécurité au travail, le conseiller

de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et le conseiller de prévention 1^{er} degré pour le niveau départemental, l'assistant de prévention de service assistent également aux réunions.

Le CHSCT Service est destiné au personnel qui travaille dans les services du Rectorat, CIO, Inspection Académique, IEN.

MEMBRES DU CHSCT- SERVICES				
Civilité	Prénom	Nom	Fonction	Courriel
Madame	Nathalie	TOUSSAERT	Titulaire secrétaire du CHSCT	nathalie.toussaert@aetilille.com
Madame	Graziella	DERVEEW	Titulaire	graziella.derveeuw@ac-lille.fr
Monsieur	Samuel	POULAIN	Titulaire	samuel.poulain@ac-lille.fr
Madame	Stéphanie	DELATTRE	Suppléante	stephanie.delattre12@ac-lille.fr
Madame	Aurélié	DUHAMEL	Suppléante	aurelieduhamel@yahoo.fr
Madame	Marie Laurence	GODART	Titulaire	m.laurence.duriez@gmail.com
Madame	Valérie	DELESCLUSE	Suppléante	valerie.delescluse@ac-lille.fr
Madame	Agnès	BOCQUET	Suppléante	agnes.bocquet@aetilille.com

Le CHSCT Départemental (62 & 59) est destiné au personnel qui travaille dans les collèges, lycées et écoles.

Secrétaire du CHSCT Départemental 62

Madame	Bénédicte	KEKIC	Titulaire - Secrétaire du CHSCT	benedicte.kekic@ac-lille.fr
--------	-----------	-------	---------------------------------	--

Secrétaire du CHSCT Départemental 59

Monsieur	Henri	HUDIN	Titulaire - Secrétaire du CHSCT	henri.hudin@ac-lille.fr
----------	-------	-------	---------------------------------	--

La reconnaissance de nos métiers, au delà des rémunérations, passe par des conditions de travail décentes, dans un environnement sécurisé et adapté à l'exécution du travail demandé.

Les personnels administratifs n'ont jamais refusé d'accomplir leurs tâches et leurs missions, mais ils ne peuvent le faire que dans la reconnaissance et la dignité. C'est le combat syndical de notre réseau d'élus dans les CHSCT.

Tous les personnels ne sont pas égaux face aux exigences et contraintes d'une activité, d'une mission.

Tous les personnels ont droit à un travail décent, à une reconnaissance professionnelle, à l'équité et à l'égalité entre les sexes et au dialogue social. Ensemble, nous pouvons agir.

Juin 2018



Syndicat A&I UNSA - 254 bd de l'usine - 10010 - 59040 LILLE Cedex
 tél : 03 20 62 22 74 - Fax : 03 20 29 21 06
 Mail : nathalie.toussaert@aetilille.com Nathalie TOUSSAERT

Administratifs de l'UNSA